

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

**DCM n°65/2020**

**Séance Ordinaire du 29 octobre 2020**

**Nombre de membres**

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 12

L'an deux mille vingt le vingt-neuf octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : POMPA Antoine

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie

**Procurations** : BRUNET François à CRUANAS Pauline, ROUSSEAU Charline à BROSSEAU Sylvie, STEPPE Virginie à HAMMOUDA Jeannine

**Absents** : /

**Date de la convocation** :

21 octobre 2020

**OBJET : SUBVENTION ANNUELLE ASSOCIATION « LES CHATS LIBRES VILLELONGUETS » – 2020**

Classement issu de la nomenclature « ACTES » 7.5.3 subventions accordées à des associations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°19/2020 du 25 mai 2020, la Commune a reconduit la convention de prise en charge des chats libres sur le territoire communal – capture/stérilisation/identification avec l'association « Les Chats Libres Villelonguets » sise 47 rue du Printemps 66410 Villelongue de la Salanque représentée par Madame CHAMBET Anna – n°SIRET : 75339170500013. Dans le cadre de ce partenariat, considérant l'intérêt public de l'association, la Commune s'est engagée à apporter un soutien financier à cette dernière.

Monsieur le Maire rappelle que le coût moyen pour faire stériliser un chat s'élève à environ 75 €, somme directement prise en charge par l'association auprès des vétérinaires partenaires.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 700 € (sept cent euros) à l'association « Les Chats Libres Villelonguets » afin de l'aider à mener à bien sa mission.

**Le Conseil Municipal,**

**Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

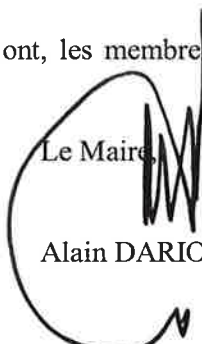
**APPROUVE** à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 700 € (sept cent euros) à l'association « Les Chats Libres Villelonguets » sise 47 rue du Printemps 66410 Villelongue de la Salanque représentée par Madame CHAMBET Anna – n°SIRET : 75339170500013 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,  
  
Alain DARIO